



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maires

Question écrite n° 21199

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le régime des demandes de permis de construire relatives à un bâtiment communal. Il l'interroge sur l'opportunité, dans un but de simplification administrative et de plus grande rapidité de gestion des affaires communales, de faire ajouter à la liste des attributions que le conseil municipal peut déléguer au maire les demandes de permis de construire relatives à un bâtiment communal.

## Texte de la réponse

Les délégations d'attributions que le conseil municipal peut donner au maire, en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, facilitent le traitement des affaires communales, notamment lorsqu'elles ont un caractère répétitif ou qu'elles nécessitent une décision rapide. S'agissant des demandes de permis de construire relatives à un bâtiment communal, signées par le maire spécialement habilité par une délibération du conseil municipal, il convient tout d'abord de souligner que le ministère de l'intérieur n'a jamais été saisi de difficultés particulières d'application ou de demandes d'élus municipaux tendant à autoriser le conseil municipal à déléguer cette matière au maire. Au demeurant, le nombre de demandes de permis de construire pour des bâtiments communaux n'est sans doute pas excessivement élevé et la nécessité d'une délibération préalable du conseil municipal ne paraît pas créer une lourde contrainte. De plus, cette délibération se justifie dans la mesure où elle conduit le conseil municipal à se prononcer sur le principe de l'engagement de travaux d'aménagement ou de construction. Bien évidemment, un réexamen de la question pourrait être envisagé si la liste des actes qui peuvent être délégués au maire devait être modifiée par une disposition législative, à condition cependant que l'ajout d'exceptions ne rende pas plus complexe le dispositif.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21199

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 2003, page 5082

**Réponse publiée le :** 17 novembre 2003, page 8837